

PRÉFECTURE DE LA SARTHE

DIRECTION DES ACTIONS
INTERMINISTÉRIELLES ET EUROPÉENNES
Bureau de l'environnement
YB/OB

ARRÊTÉ MODIFICATIF n° 02-7538 du 25 octobre 2002

OBJET : Site Natura 2000 de la Vallée-du-Loir, de Bazouges à Vaas
Création du Comité de pilotage du document d'objectifs.
Modificatif n° 1

LE PRÉFET DE LA SARTHE

CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- VU** la directive européenne 92/43 du 21 mai 1992, relative à la conservation des habitats naturels de la flore et de la faune sauvages ;
- VU** l'ordonnance n° 2001-321 du 11 avril 2001 relative à la mise en œuvre de certaines dispositions du droit communautaire dans le domaine de l'Environnement ;
- VU** les articles R.214-23 et R.214-25 du Code Rural ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 02-6868 du 25 septembre 2002 ;
- SUR PROPOSITION** du Secrétaire Général de la Préfecture de la Sarthe ;

ARRÊTE

Article 1er – L'arrêté préfectoral n° 02-6868 du 25 septembre 2002 portant création du comité de pilotage du document d'objectifs est modifié ainsi qu'il suit :

Dans **l'article 3** – Le comité de pilotage est composé de 3 collèges comprenant les titulaires suivants ou leurs représentants :

À la rubrique **2 - Collège des Collectivités Territoriales et assimilées** :

AJOUTER :

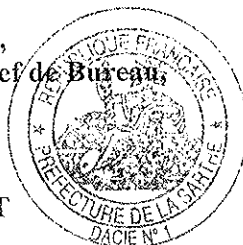
- Monsieur le Président du Syndicat Mixte de la rivière du Loir

Le reste sans changement.

Article 5 – Le Secrétaire Général de la préfecture de la Sarthe et le Directeur Régional de l'Environnement, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour ampliation,
Pour le Préfet, L'Attaché Chef de Bureau,

Yvette BRUNOT



LE PRÉFET,

Signé : Élisabeth ALLAIRE